

Connaissance de l'emploi

Le 4 pages du Centre d'études de l'emploi et du travail
Juillet 2026

223 le cnam
ceet

LA FEMME AU FOYER, UNE FIGURE PLUS LÉGITIME EN ITALIE QU'EN FRANCE ?

Anouck Manez
Cnam, CEET

Les indicateurs de référence tels que le taux d'activité et d'emploi sont couramment utilisés pour comparer les comportements d'activité des femmes dans divers pays et territoires, notamment au sein de l'Union européenne.

À partir d'une enquête comparative par méthodes mixtes sur les expériences du chômage à Marseille et à Turin, ce numéro de *Connaissance de l'emploi* montre l'apport des méthodes qualitatives et des mesures statistiques « subjectives » pour aborder la question de l'activité des femmes au sud de la France et en Italie du Nord. La femme au foyer apparaît ainsi comme une figure d'identification plus légitime en Italie qu'en France, où la norme de féminité active est davantage répandue, ce qui reflète des différences structurelles plus larges en termes de types d'États-providence, de caractéristiques du marché du travail et de politiques de l'emploi.

Les politiques d'emploi en Europe depuis les années 1990 visent à la « (re)mise au travail » de catégories de population jugées insuffisamment présentes sur le marché de l'emploi, à l'instar des jeunes, des seniors, des personnes handicapées ou des femmes, notamment des mères. Ces catégories de population qui, selon les contextes et les époques, ont pu être protégées des injonctions à occuper un emploi, voire incitées au retrait du marché du travail, sont ainsi considérées désormais comme une main d'œuvre qu'il

s'agirait d'exploiter davantage. Afin de mesurer l'évolution des capacités des économies nationales à utiliser leurs ressources en main d'œuvre ainsi que les comparer entre elles, des indicateurs de référence sont utilisés, tels que le taux d'activité, le taux d'emploi ou encore le taux de chômage. Parmi les principaux objectifs de la Stratégie européenne pour l'Emploi (SEE) adoptée en 1999 figure ainsi l'augmentation générale du taux d'activité et d'emploi, en particulier des femmes.

La définition de référence du statut d'emploi s'organise actuellement autour de la catégorie centrale de chômage définie par le Bureau International du Travail en 1982, qui repose sur trois critères : être sans emploi, soit ne pas avoir travaillé au moins une heure durant la semaine de référence ; être disponible pour occuper un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. L'inactivité est définie comme le fait de n'être ni en emploi, ni au chômage. Le statut des personnes est déterminé à partir de questions factuelles, notamment à propos des actes de recherche d'emploi. À partir de ces définitions sont calculés des indicateurs tels que le taux de chômage, d'emploi et d'activité¹ par le biais de l'enquête Emploi en France et Forze di lavoro en Italie (la Labour Force Survey à l'échelle européenne).

À ce titre, la France et l'Italie présentent des situations contrastées, avec un taux d'activité des femmes de 56 % dans la péninsule en 2018 pour la tranche d'âge de 15 à 64 ans, contre 70 % en France, ainsi que des taux d'emploi féminins respectivement de 49,5 % et 63 %². Cependant, les taux régionaux d'activité et d'emploi des femmes entre le Nord de l'Italie et le Sud de la France (en l'occurrence entre le Piémont et la Provence-Alpes-Côte d'Azur [PACA], où l'enquête qualitative a été réalisée) s'avèrent très proches. Ainsi, le taux d'emploi s'élève à 60,1 % en PACA et 58,9 % dans le Piémont en 2018³, et le taux d'activité s'établit à 66,1 % en PACA et 64,8 % dans le Piémont⁴. En se fondant sur ces taux de référence, il serait possible de déduire que les rapports des femmes à l'activité professionnelle s'avèreraient identiques entre le Nord de l'Italie et le Sud de la France.

Pourtant, la réalisation d'une enquête comparative par entretiens biographiques entre Marseille et Turin auprès de personnes sans emploi, ainsi que l'exploitation d'une question du Labour Force Survey, permettent de mettre en exergue d'importantes différences de représentation de l'activité professionnelle des femmes entre les deux territoires. Les catégories ordinaires s'avèrent en effet révélatrices de représentations du monde partagées, ici en l'occurrence des rapports genrés à l'activité professionnelle. Dans une démarche comparative, les étudier permet alors de mettre à jour des spécificités nationales en termes de « régimes de genre », soit de configuration spécifique des rapports sociaux de sexe, façonnée à la fois par l'État-providence, le marché du travail et les politiques de l'emploi, que les indicateurs statistiques de référence ne parviennent pas, ou difficilement, à saisir.

● Mère au foyer ou femme active ?

Dans les entretiens biographiques, les termes utilisés par les femmes sans emploi pour qualifier leur statut actuel ou une

¹ Voir les définitions sur le site de l'INSEE : www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1129

² Voir les données annuelles « Emploi et forces de travail par sexe et âge » en libre accès en ligne sur le site d'Eurostat : www.ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/lfsi_emp_a__custom_20267989/default/table

³ Voir « Taux d'emploi par niveau d'éducation atteint, nationalité et région NUTS 2 » : https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/LFST_R_LFE2EMPRN__custom_20268888/default/table

⁴ Voir « Taux d'activité des femmes en Europe » par régions NUTS 2 sur le site de l'Observatoire des territoires : www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/taux-activite-des-femmes-europe

Les résultats présentés dans ce numéro sont issus d'une thèse de doctorat interrogeant la (dé)valorisation du travail hors emploi des chômeur-ses (Manez, 2023). L'enquête repose sur une démarche comparative compréhensive alliant récits de vie et comparaison internationale localisée. Elle a d'abord consisté en la réalisation d'entretiens biographiques à Marseille et à Turin avec des sans-emploi aux statuts administratifs variés — allocataires de l'Aide au retour à l'emploi, de l'allocation chômage en Italie (Nuova Assicurazione Sociale per l'Impiego ou NASpI), du chômage partiel italien (Cassa Integrazione Guadagni), du Revenu de Solidarité active ou de l'Allocation de solidarité spécifique, par exemple. Au total, 60 entretiens biographiques ont été menés entre 2017 et 2019, dont 21 à Marseille et 39 à Turin (respectivement 15 et 17 avec des femmes). À Marseille, du fait de la fermeture de Pôle Emploi et de la Caisse d'allocations familiales à l'enquête, les personnes ont été rencontrées par divers biais : des sollicitations directes devant une agence Pôle Emploi⁵ ; les fichiers d'inscrites et événements d'une association promouvant l'entrepreneuriat « féminin » ; des contacts fournis par l'Association pour l'Emploi des Cadres (APEC) et par une conseillère pour l'emploi dans un centre social d'un quartier populaire du Sud de Marseille ; la fréquentation de l'union locale et du comité « privés d'emploi » d'un syndicat majoritaire. Du côté turinois, l'accès au terrain a été facilité par un contact institutionnel, permettant la réalisation d'entretiens avec des usager-es d'un *Centro per l'Impiego* (agence publique de placement) pendant deux mois, dans le cadre d'une présence quasi quotidienne sur place. L'analyse repose également sur une exploitation de la *Labour Force Survey* (enquête Emploi harmonisée par Eurostat, l'institut européen de statistique) afin de situer la population enquêtée parmi les chômeur-ses et analyser les cadres de leurs discours. La question utilisée dans ce *Connaissance de l'emploi* est formulée de cette manière dans l'enquête Emploi : « *Quel est, en [mois courant], votre situation principale sur le marché du travail ?* ». Les disparités hommes-femmes sur le marché du travail peuvent également être appréhendées à partir d'autres questions de la *Labour Force Survey* qui permettent de compléter les indicateurs traditionnels de chômage/emploi/inactivité (Guergoat-Larivière et Lemièrre, 2014).

phase passée de leur vie divergent entre l'Italie et la France. En effet, tandis que le terme de « femme au foyer » apparaît dans les récits de plusieurs femmes italiennes ayant ou pas des enfants, en France, cette expression n'est jamais invoquée et d'autres catégories sont utilisées.

Par exemple, à Turin, Elisabetta⁶, 49 ans, ancienne secrétaire, a quitté son emploi lors de sa première grossesse et a consacré près de huit ans à l'éducation de ses deux filles. Sans utiliser le terme de « femme au foyer » (*casalinga*), elle dit néanmoins qu'elle a fait la « femme de maison », une formule qu'elle emploie en souriant, mais qu'elle assume pleinement tout au long de l'entretien. Actuellement en formation, elle évoque la reprise d'une activité professionnelle comme une nécessité pour faire face au coût croissant des activités extrascolaires de ses filles.

À Marseille, si la contrainte économique est aussi évoquée comme motivation à la reprise d'emploi, les femmes rencontrées n'utilisent jamais l'expression « au foyer » et appuient toutes sur le terme « active » pour s'auto-qualifier. C'est le cas de Christine, 42 ans, technicienne d'intervention sociale et familiale et médiatrice au chômage depuis un an, mère de trois enfants, qui explique le soulagement que lui procure le fait d'être entrée en formation :

⁵ Pôle emploi est devenu France Travail depuis le 1^{er} janvier 2024.

⁶ Les prénoms des personnes rencontrées sont anonymisés, ainsi que les informations biographiques qui pourraient les rendre identifiables.

« Le baume au cœur de la formation, on retrouve un petit statut (...), on est un peu sortis du Pôle Emploi. "Qu'est-ce que tu fais dans la vie ?" "Je suis en formation", voilà, je suis en formation, ça, c'est quelque chose, je suis active, je suis pas que la mère de mes enfants ou la femme à mon mari. »

De plus, ce sont les catégories institutionnelles de « *congé parental* » ou de « *chômage* » (ou encore chez les cadres de « *formation* » et « *reconversion* ») qui sont utilisées, y compris par les femmes ayant connu des périodes d'« *inactivité* » prolongée suite à la naissance de leurs enfants.

Ces différences constatées lors de l'enquête qualitative sont également repérables en s'intéressant à une question sous-exploitée de la *Labour Force Survey*, qui appréhende le statut d'activité et d'emploi des personnes de manière différente que la définition du BIT (voir encadré 1) sur la base de l'autodéclaration.

Tableau : situation autodéclarée par sexe en Piémont et PACA, 2018 (en %)

	Piémont (Italie)		PACA (France)	
	H	F	H	F
Au chômage	69,4	37,1	64,5	43,4
Élève, étudiant-e, en stage ou formation	12,8	7,4	4	4,6
Retraité-e	2,8	0,4	0,9	0,9
Invalide définitif-ve	8,3	2	23,2	11,9
Au foyer	2,7	51,5	2,3	30,4
Autres « inactif-ves »	4	1,6	5,1	8,9
Total	100	100	100	100

Source : Enquête Emploi (Labour Force Survey), Eurostat, France et Italie, 2018.
 Champ : Personnes âgées de 25 à 54 ans résidant dans un foyer dans le Piémont et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui ne se déclarent pas comme ayant un emploi ou une profession.
 Lecture : En 2018, 51,5 % des femmes résidant dans le Piémont en Italie qui ne se déclarent pas comme ayant un emploi ou une profession se disent « au foyer ».

La légitimité plus grande du statut de femme au foyer en Italie, y compris dans le Piémont, apparaît alors clairement : en 2018, plus de la moitié des femmes qui ne se déclarent pas comme ayant un emploi ou une profession se disent « au foyer » dans le Piémont, contre 30 % en PACA (cf. tableau 1). Cette différence importante ne se retrouve pas chez les hommes, qui se disent très peu au foyer, quelle que soit la région. Le recours au classement spontané des personnes offre ainsi une perspective précieuse en révélant des différences internationales invisibilisées par les mesures statistiques habituelles.

● Un « régime de genre » qui renforce la dépendance des femmes à leur famille

L'injonction à se conformer à un modèle de femme active en continu et économiquement autonome paraît donc s'imposer avec plus de force en France qu'en Italie, où la figure de la « femme/mère au foyer » garde une certaine légitimité.

Cette différence est d'abord due aux spécificités de l'État-providence italien, qui influence les rapports de genre dans la péninsule. En effet, l'une de ses principales caractéristiques est le recours extrême aux transferts sociaux sous forme monétaire plutôt que sous forme de services en nature, les transferts monétaires étant concentrés sur les pensions de retraite pour carrières complètes (Ferrera, 1996). En somme, il s'agit d'un système social qui protège très bien (face aux risques de chômage, retraite ou maladie) une fraction de la population intégrée, ou ayant été intégrée, professionnellement, soit principalement des hommes adultes de nationalité italienne et pères de famille.

En revanche, cet État social est particulièrement peu protecteur pour les personnes dites « *inactives* » et celles qui évoluent dans le « *marché de l'emploi secondaire* » — soit les marchés de l'emploi où dominent les bas salaires et la précarité — singulièrement nombreuses en Italie et qui sont en grande partie des femmes. Le marché du travail italien se distingue en effet par un poids important des petites entreprises familiales et des travailleurs indépendants (Oberti, 2002) ainsi qu'une forte présence du travail informel.

De plus, il s'agit d'un État-Providence dit « *familialiste* » au sens où le travail de soin y est traditionnellement dévolu à la famille et à l'Église. Dans ce modèle, l'État-providence confie à la famille la fourniture de services qui peuvent être partiellement défamilialisés dans d'autres contextes (soin aux enfants, aux personnes âgées et dépendantes) et lui confère un rôle de redistribution des revenus — avec donc des transferts monétaires concentrés sur les pensions de retraite, au détriment des allocations familiales ou des minimas sociaux qui n'existent pas à l'échelle nationale en Italie au moment de l'enquête.

Les statuts et les aides qui sont accessibles aux femmes en France et permettent de se percevoir autrement que comme « *femme au foyer* » ne sont donc pas accessibles, ou plus difficilement, aux femmes en Italie. C'est particulièrement le cas du congé parental, qui permet à certaines femmes ayant interrompu leur activité pour s'occuper de leurs jeunes enfants de se référer à un statut autre que « *au foyer* », à l'instar de Selma, 35 ans, travailleuse sociale, 3 enfants, sans emploi depuis 6 ans, rencontrée à Marseille :

« *Maintenant, j'ai cumulé mon licenciement, mes droits, j'ai fait un congé parental une année et puis voilà. Donc, après, j'ai eu mon chômage en tant que demandeur d'emploi et donc je suis retombée au RSA, vu que j'ai cumulé les soucis du quotidien.* »

Le congé parental a pu être analysé comme une incitation implicite au retrait du marché du travail pour les femmes des classes populaires, permettant de faire baisser le taux de chômage (Battagliola, 1999). Mais, paradoxalement, il peut représenter aussi une alternative au statut de « *femme au foyer* » : en conférant un cadre institutionnel et une reconnaissance sociale, ce dispositif permet d'éviter une dépendance totale vis-à-vis du conjoint, à l'image des allocations familiales que Selma évoque aussi comme une source de revenus propres. Le congé parental reste un dispositif réservé aux salarié-es en Italie, et n'est donc pas un statut accessible aux sans-emploi.

● Les politiques d'activation comme relais d'injonctions à la « *féminité active* »

Enfin, les politiques d'activation, soit les politiques qui conditionnent l'accès aux allocations chômage et aux aides sociales à des comportements, notamment à des actes de recherche d'emploi, jouent également un rôle dans les manières différenciées de se qualifier selon les contextes. En France, ces politiques et les professionnelles qui les relaient, en enjoignant une partie des femmes sans emploi à se conformer à un modèle de « *féminité active* » (Lahieyte, 2022), participent à expliquer pourquoi les femmes rencontrées utilisent de manière répétée le terme « *active* ».

À l'inverse, ces politiques, bien qu'inscrites dans la loi, ne sont pas appliquées dans le Piémont ainsi que dans la plupart des régions italiennes au moment de l'enquête qualitative en 2018, sachant que ce sont les régions qui sont en charge des politiques de l'emploi. Cette absence de mise en œuvre s'explique avant tout par un sous-investissement chronique dans les politiques sociales et de l'emploi. Les personnes affirment n'avoir eu qu'une seule fois le service public de l'emploi une fois leur inscription effectuée, sauf à leur demande pour obtenir des documents administratifs. Elles n'ont pas de conseillère attribuée, ne reçoivent jamais de convocations à des rendez-vous, d'appels ou de mails. Le seul moyen de prendre contact avec le Centre pour l'Emploi est de s'y rendre très tôt le matin et d'y attendre de longues heures en espérant obtenir un rendez-vous avant la fermeture, à midi. Ces rapports distants au service public de l'emploi impliquent que les femmes italiennes rencontrées sont moins exposées aux injonctions institutionnelles et donc moins contraintes à se conformer au modèle de la « *femme active* » dans la manière dont elles se présentent.

Cependant, des changements ont eu lieu depuis tant en France qu'en Italie. En France, les réformes successives de l'assurance-chômage depuis 2019, tout comme la loi « *pour le plein emploi* » de 2023, visent à inciter à un retour plus rapide vers l'emploi, y compris pour des populations allocataires du RSA et souvent classées comme inactives. Parallèlement, la péninsule a connu la parenthèse du « *revenu de citoyenneté* », instauré en mars 2019 par la composante Mouvement Cinq Étoiles de la coalition Conte I, puis supprimé en décembre 2023 par le gouvernement de Giorgia Meloni. Ce revenu, souvent comparé au RSA français, était cependant bien plus restreint en termes de nombres de bénéficiaires du fait de ses conditions d'accès, mais il a potentiellement eu un effet sur les expériences du chômage et de la pauvreté en constituant le premier minima social mis en place à l'échelle nationale en Italie.

De plus, l'introduction du Revenu de citoyenneté en 2019 a contribué à la mise en place de diverses mesures d'activation qui ont été généralisées ultérieurement. Un plan d'investissement massif a été élaboré en 2021 afin de

renforcer le service public de l'emploi et la mise en œuvre des politiques d'activation par le biais des régions, avec des budgets consacrés à l'amélioration des locaux et l'embauche de personnel, ainsi qu'à la numérisation de ces services. En 2023, l'obligation de participer à des mesures d'activation a été durcie et généralisée à l'ensemble des chômeurs et allocataires de minima sociaux. Ainsi, le programme GOL (*Garanzia di Occupabilità dei Lavoratori*) prévoit l'inscription obligatoire des allocataires des deux formes de minima sociaux ayant remplacé le Revenu de citoyenneté ainsi que des percevteur-ices d'allocations chômage dans des agences du service public de l'emploi et des programmes d'activation. Reste ainsi à documenter les effets de ces réformes sur les personnes sans emploi, notamment à l'aune du genre.

Ce numéro de *Connaissance de l'emploi* montre que les indicateurs de référence peuvent masquer des réalités sociales distinctes en termes de rapports genrés à l'activité professionnelle en France et en Italie du Nord. En effet, les taux d'emploi et d'activité des femmes, très proches entre les deux régions étudiées, ne rendent pas visible la légitimité persistante de la figure de la « *femme au foyer* » en Italie. Dans une démarche qualitative ou quantitative, prêter attention aux mots que les personnes utilisent pour se situer par rapport à l'emploi et l'activité permet alors de mettre au jour des catégories de sens partagées, et plus largement des normes sociales et institutionnelles.

Ces différences s'expliquent par les spécificités de l'État-providence italien, familialiste et particulièrement peu protecteur pour de nombreuses femmes sans emploi et/ou précaires, qui renforce leur dépendance à la famille plutôt qu'à des prestations sociales (bien qu'insuffisantes pour vivre) comme le congé parental. De plus, l'absence de mise en application des politiques d'activation dans le territoire étudié entraîne une injonction moindre pour les femmes à se présenter comme « *actives* », une situation susceptible d'avoir changé suite à de récentes réformes.

RÉFÉRENCES

- Battagliola, F.** (1999). « Des femmes aux marges de l'activité, au cœur de la flexibilité ». *Travail, genre et sociétés*, 1(1), pp. 157-177.
- Ferrera, M.** (1996). "The 'Southern model' of welfare in social Europe. *Journal of European Social Policy*", 6(1), 17-37.
- Guergoat-Larivière M., Lemièrre, S.** (2014). « Emploi, non-emploi : une analyse femmes-hommes ». Centre d'études de l'emploi, *Document de travail*, n° 176.
- Lahieyte, L.** (2022). « La promotion paradoxale d'une féminité active ». *Socio-économie du travail*, 2021(9), pp. 21-49.
- Manez, A.** (2023). *La valeur du « travail » des sans-emplois : une comparaison intersectionnelle entre Marseille et Turin* (Thèse de doctorat, EHESS).
- Oberti, M.** (2002). « Usages et limites des nomenclatures socioprofessionnelles pour l'analyse sociologique : le cas italien ». *Sociétés contemporaines*, 45-46, pp. 43-75.

Les actualités du Centre d'études de l'emploi et du travail (dernières publications, colloques et séminaires) sont en ligne sur le site : ceet.cnam.fr
Elles sont également disponibles via le compte [LinkedIn Cnam-CEET](https://www.linkedin.com/company/cnam-ceet).

Centre d'études de l'emploi et du travail

Conservatoire national des arts et métiers - 61, rue du Landy - 93210 Saint-Denis
Directrice de publication : Christine Erhel - Responsable éditorial et relations Presse : Bilel Osmane - bilel.osmane@lecnam.net
Mise en page : Ad Tatum - Dépôt légal : 1805-066 - Juillet 2026 - ISSN : 1767-3356

Ce numéro est en accès ouvert et sous licence Creative Commons 

